

Tarn-Agout : 15 communes(*) concernées par une enquête sur les mobilités de l'aire urbaine toulousaine



Tisséo Collectivités, autorité organisatrice de la mobilité urbaine, et la Région Occitanie, autorité organisatrice de la mobilité régionale, en partenariat avec le Département de la Haute-Garonne et l'Etat, lancent une grande enquête EMC² (Enquête Mobilité Certifiée Cerema) pour mieux comprendre et répondre aux besoins de déplacement sur l'aire urbaine toulousaine. Cette enquête se déroulera par prise de rendez-vous téléphonique et/ou à domicile dès à présent et jusqu'en mars 2023, et concernera les 15 communes du territoire Tarn-Agout faisant partie de l'aire urbaine toulousaine. Détails.

Pourquoi une enquête ?

La connaissance des déplacements effectués par les habitants d'un territoire est **essentielle pour mettre en place des politiques publiques de mobilités** : organisation des réseaux de transports en commun urbains et interurbains, aménagements cyclables et piétons, circulation routière, gestion du stationnement...

L'Enquête Mobilité Certifiée Cerema (EMC²) lancée par Tisséo et la Région Occitanie produira une photographie du bassin de vie toulousain. Elle permettra d'évaluer la manière dont ses habitants se déplacent : avec quels modes de transport ? combien de fois par jour ? pour quels motifs ? à quel moment de la journée ? ...

Les résultats de cette étude nourriront l'ensemble des réflexions et projets sur la mobilité portés par Tisséo Collectivités, la Région Occitanie ou leurs partenaires institutionnels. Ils **favoriseront la mise en œuvre de réponses en adéquation avec les besoins des habitants**.

Qui sera enquêté ?

Pour garantir une bonne représentativité, un échantillon de 15 000 personnes sera tiré au sort dans les 453 communes qui composent l'aire urbaine toulousaine, dont **15 communes situées sur le territoire de la CCTA** :

- Azas
- Bannières
- Belcastel
- Garrigues
- Lacougotte-Cadoul
- Lugan
- Montcabrier
- Saint-Agnan
- Saint-Jean-de-Rives
- Saint-Lieux-lès-Lavaur
- Saint-Sulpice-la-Pointe
- Teulat
- Veilhes
- Villeneuve-lès-Lavaur
- Viviers-lès-Lavaur

Si vous êtes tiré(e) au sort, votre ménage sera invité à répondre à l'enquête soit par téléphone, soit en face à face.

Qui réalisera l'enquête ?

Effectuée à la demande de Tisséo Collectivités et de la Région Occitanie, en partenariat avec le Conseil départemental de la Haute-Garonne et l'Etat, cette enquête sera réalisée par des **enquêteurs et enquêtrices spécialisé(e)s** des bureaux d'études TEST et Terre d'Appel Field.

Elle sera conduite **dans le respect d'une méthode nationale unique certifiée par le CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement).

Quand se déroulera l'enquête ?

Cette enquête se déroulera **entre les mois de juillet 2022 et mars 2023**. Les entretiens se tiendront en général en soirée, du mardi au dimanche.

Comment serez-vous contacté(e) ?

Les ménages enquêtés, soit 15 000 foyers tirés au sort sur l'ensemble du bassin de vie toulousain, seront **informés par courrier (lettre-avis), puis contactés par un enquêteur pour convenir d'un rendez-vous soit téléphonique, soit en face à face**.

Pour les entretiens en face à face, l'enquêteur présentera une copie de la lettre-avis ainsi qu'une carte professionnelle permettant de l'identifier.

Quelles seront les questions posées ?

Le questionnaire administré vise à **décrire le ménage et ses déplacements effectués la veille du jour de l'entretien.**

Pour les entretiens téléphoniques, une à deux personnes âgées de 5 ans et plus seront questionnées, selon la taille du ménage. Pour les entretiens en face à face, toutes les personnes de plus de 5 ans constituant le ménage devront être présentes au domicile au moment de l'enquête et seront enquêtées. Les jeunes personnes seront questionnées en présence d'un adulte du ménage.

Un entretien dure environ 20 minutes par personne enquêtée.

La procédure s'inscrit **dans le respect du cadre défini par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)**. Les fichiers constitués et les exploitations réalisées seront rendus anonymes et toutes les informations nominatives seront détruites en fin d'enquête.

Plus de renseignements sur le site www.tisseo-collectivites.fr :
<https://tisseo-collectivites.fr/actualites/une-nouvelle-enquete-sur-les-mobilites>